



Comité régional de gestion de la prévention du suicide et de l'automutilation (CRGPSA)

Dans le cadre de son engagement permanent à améliorer sa capacité de répondre aux besoins en santé mentale des délinquants, le Service correctionnel du Canada (SCC) lance l'initiative du Comité régional de gestion de la prévention du suicide et de l'automutilation (CRGPSA), le 1^{er} avril 2010.

QU'EST-CE QUE LE CRGPSA?

Le CRGPSA fonctionne comme un comité de gestion. Ses membres se réuniront une fois par mois pour examiner tous les incidents dus à des comportements d'automutilation, en insistant sur les comportements d'automutilation répétitifs. Plus précisément, le modèle du CRGPSA fournira, sur place, le soutien nécessaire à l'amélioration de la capacité des établissements à répondre aux besoins particuliers de délinquants aux prises avec d'importants problèmes de santé mentale ou de comportement.

LE CRGPSA :

- assurera le suivi des incidents dus à des comportements d'automutilation, en insistant sur les comportements d'automutilation répétitifs;
- signalera les sujets de préoccupation;
- consultera les établissements et sollicitera leur participation en vue de fournir soutien et conseils dans le domaine de la gestion et du traitement des délinquants présentant des comportements d'automutilation, au besoin.

POURQUOI A-T-ON CRÉÉ LE CRGPSA?

Le CRGPSA aidera le SCC à assurer l'efficacité du continuum de soins offerts aux délinquants atteints d'importants problèmes de santé mentale ou de comportement pendant leur période d'incarcération. Il améliorera la capacité des établissements à répondre aux besoins particuliers de ces délinquants, au moyen du partage des connaissances et du perfectionnement des compétences.

L'ÉQUIPE

Le CRGPSA se compose des membres suivants :

- directeur régional, Services de santé (coprésident);
- directeur régional, Interventions (coprésident);
- directeur, Opérations;
- psychologue régional;
- coordonnateur de la santé mentale en établissement;
- directeur exécutif dans les centres de traitement;
- membres spéciaux, au besoin.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Pour en savoir plus sur comment le SCC travaille à accroître sa capacité à répondre aux besoins en santé mentale des délinquants, veuillez consulter notre site Web à l'adresse suivante : www.csc-scc.gc.ca.

Avril 2010

